Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260321-16_03_26-DE

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mars 2026

DATE DE CONVOCATION 17 mars 2026	L'an deux mil vingt-six le 21 mars à 10h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame QUELEN Brigitte, Doyenne de l'assemblée
DATE D'AFFICHAGE 17 mars 2026	**Membres présents** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, PODER, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, L'HEVEDER Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS :18 PROCURATIONS : 1 VOTANTS : 19	**Membres absents** : Mr LE PEUCH Jaouen **Procurations** : Mr LE PEUCH Jaouen à Mme FER Alizée **Secrétaire** : Mme DENOUEL Elise

16-03-26 Installation du Conseil Municipal – Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le nombre des adjoints est déterminé par celui-ci. Ce nombre est égal à 1 au minimum (art. L 2122-1), et ne peut excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal (art. L 2122-2), soit un nombre maximum de 5 pour la commune de LOUARGAT.
La Commune disposait à ce jour de 5 adjoints au Maire.

Sur proposition de M. le Maire, il est proposé au vote du Conseil Municipal, de fixer le nombre de 5 adjoints au Maire

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

MAIRIE de LOUARGAT 22540